

GARANTIE LIMITÉE

PIÈCES DE REMORQUES

Frameco offre une garantie limitée d'un (1) an accordée exclusivement à la personne ou à l'organisation ayant fait l'achat initial, et ce, à partir de la date figurant sur la facture d'achat. Cette garantie comprend tout défaut de fabrication ou de matière première. Aucun remboursement ne sera effectué. Frameco se réserve le droit de réparer ou de remplacer les composantes. Les frais de transport seront à la charge de Frameco.

Exclusions :

- À la modification ou à l'ajout de composante.
- À la mauvaise utilisation ou installation.
- Aux pièces non fournies par Frameco.
- À l'usure normale.
- À la finition esthétique ou à la corrosion.
- Pour les pneus, la garantie se limite seulement au produit. La pose et le balancement ne sont pas inclus.

ESSIEUX

Frameco offre une garantie limitée accordée exclusivement à la personne ou à l'organisation ayant fait l'achat initial, et ce, à partir de la date figurant sur la facture d'achat. Aucun remboursement ne sera effectué. Frameco se réserve le droit de réparer ou de remplacer les composantes. Les frais de transport seront à la charge de Frameco.

- Un (1) an sur les pièces et les composantes des essieux vendues par Frameco (essieux à ressort / Flexiride). Excepté les pièces ayant besoin d'entretien à l'intérieur d'une période de 12 mois. Référence : *Guide d'entretien et de garantie des essieux*.
- Cinq (5) ans sur tout défaut de main d'œuvre (montant forfaitaire) et de matière première (essieux à ressort / Flexiride).

Exclusions :

- À l'utilisation non raisonnable (incluant le manquement de procéder à l'entretien spécifié dans le *Guide d'entretien et de garantie des essieux*).
- À l'alignement après usage.
- Au branchement des freins au câble de la remorque ou au circuit du véhicule de traction.
- Au débalancement des moyeux ou à tout autre dommage occasionné durant cette opération.
- Aux pièces non fournies par Frameco.
- À tout dommage causé ou relié à une intervention sur l'essieu, incluant le soudage de supports spéciaux.
- À l'utilisation d'un essieu sur toute autre unité que celle sur laquelle il avait initialement été installé.
- À l'usure normale.
- À une mauvaise installation.
- À l'application du mauvais couple de serrage des écrous de roues.
- À la finition esthétique ou à la corrosion.
- À tout essieu renforcé dépassant la capacité du mandrin.

PIÈCES HYDRAULIQUES

Frameco offre une garantie limitée accordée exclusivement à la personne ou à l'organisation ayant fait l'achat initial, et ce, à partir de la date figurant sur la facture d'achat. Référence : *Guide d'opération et de dépannage pour les unités hydrauliques*. Aucun remboursement ne sera effectué. Frameco se réserve le droit de réparer ou de remplacer les composantes. Les frais de transport seront à la charge de Frameco.

- Un (1) an sur les pièces et la main d'œuvre (montant forfaitaire) des unités hydrauliques.
- Deux (2) ans sur les pièces et la main d'œuvre (montant forfaitaire) des cylindres hydrauliques.

Exclusions :

- S'il y a démontage, modification, pièce manquante ou usage abusif, la garantie offerte par Frameco ne pourra s'appliquer.
- Aux pièces non fournies par Frameco.
- À tout dommage causé ou relié à une intervention sur l'unité hydraulique, incluant le soudage de supports spéciaux.
- À l'usure normale.
- À la finition esthétique ou à la corrosion.
- À la contamination de l'huile dans les unités et les cylindres hydrauliques.
- Si le coffre contient une unité hydraulique et que celui-ci a été préalablement percé, Frameco expédiera, au client figurant sur la facture, la nouvelle unité hydraulique ainsi que le coffre initial.